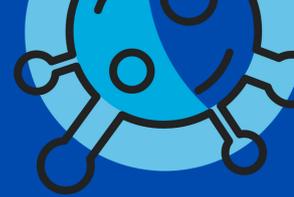


COVID-19

FICHE PRATIQUE #12

DATE DE RÉDACTION : 1ER AVRIL 2020



Le e-commerce pour pallier les fermetures

De quoi parle-t-on ?

Les livraisons à domicile permettent aux petits commerçants dont les magasins sont fermés de continuer à travailler. Mais il faut respecter des règles sanitaires d'une part et apprendre à utiliser les outils numériques d'autre part. L'Etat met en ligne des guides. La CCIAMP propose pour le département des Bouches-du-Rhône une carte des commerces ouverts. Vous pouvez vous enregistrer ici : tools.ccimp.com/covid-carte-commerces/.

Pour qui ?

Commerçants, TPE (très petites entreprises), agriculteurs, artisans, indépendants...

Comment ?

Les autorités ont élaboré un guide des précautions sanitaires à respecter pour pratiquer le e-commerce en sécurité, avec obligation d'une livraison de colis ou repas à domicile sans contact.

Les gestes barrières restent impératifs tout au long de la chaîne et les personnes présentant des symptômes liés au Covid-19 ne doivent pas participer à l'emballage ou à la livraison. Les colis devront être le plus petit possible pour pouvoir rentrer dans les boîtes aux lettres. Quand ce n'est pas possible, le livreur avertit le client, recule à plus d'un mètre de la porte ou du portail, s'assure de la bonne réception mais ne demande pas de signature.

En complément, le gouvernement a mis en ligne un autre guide à destination des petites entreprises afin de les aider à mieux utiliser les outils numériques indispensables pour maintenir une activité à distance, actualiser ses informations sur internet, communiquer avec ses clients, utiliser des plateformes de paiement en ligne, être accompagné (notamment par les CCI). Consulter le guide.

Enfin, l'État a établi une liste des acteurs du net (places de marché, services de livraison, services de paiement...) proposant des offres à tarifs préférentiels et sans engagement pour le commerçant.

Pour obtenir plus d'informations ou conseils, contactez notre cellule d'urgence :
Urgence COVID19 : 04 91 39 34 79 | urgencecovid19@ccimp.com | www.ccimp.com

COVID-19

FICHE PRATIQUE #12

DATE DE RÉDACTION : 1ER AVRIL 2020



Le e-commerce pour pallier les fermetures

Quand ?

Immédiatement.

En savoir plus ?

Gouvernement : accès au guide des précautions sanitaires et solutions e-commerce : www.economie.gouv.fr/coronavirus-e-commerce-offres-preferentielles-commerçants

France Numérique : découvrir les offres e-commerce et autres outils de numérisation de votre activité : www.francenum.gouv.fr/comprendre-le-numerique/coronavirus-fil-info-entreprises-salaries-et-professionnels-comment-le

Pour obtenir plus d'informations ou conseils, contactez notre cellule d'urgence :
Urgence COVID19 : 04 91 39 34 79 | urgencecovid19@ccimp.com | www.ccimp.com